

ASSOCIATION MADERA

21 Ter Rue VOLTAIRE

75011 PARIS 11

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (y compris agencts et aménagts terrains)				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	3 859	3 859		291
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 076		1 076	1 076	
TOTAL (I)		4 935	3 859	1 076	1 367
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Usagers (familles, élèves)	750		750	
	Personnel et organismes sociaux	356		356	306
	Etat et autres collectivités publiques	201 939		201 939	23 250
	Autres créances	2 387		2 387	14 293
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	129 213		129 213	126 499
	DISPONIBILITES	205 724		205 724	232 791
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL (II)		540 369		540 369	397 139
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		545 303	3 859	541 445	398 505
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				1 076	1 076
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Valeur du patrimoine intégré		
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Dont <i>Réserves statutaires</i>		
	<i>Réserves pour investissements</i>		
	<i>Réserves de trésorerie</i>		
	<i>Autres réserves</i>		
	Report à nouveau	141 899	140 714
	Résultat de l'exercice	10 460	1 185
	TOTAL DES FONDS PROPRES	152 359	141 899
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports avec droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Dont <i>Subventions d'équipement</i>		
	<i>Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement</i>		
	<i>Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires</i>		
	<i>Autres subventions d'investissement</i>		
	Droits des propriétaires		
	TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)	152 359	141 899
PROVISIONS	Provisions pour risques	103 337	75 337
	Provisions pour pensions et obligations similaires		
	Provisions pour gros entretien		
	Autres provisions pour charges		
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	103 337	75 337
Fonds dédiés	TOTAL DES FONDS DEDES (III)	70 002	
DETTES (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Avances et acomptes reçus des usagers		
	Dettes fournisseurs	6 910	26 595
	Dettes fiscales et sociales	32 863	27 525
	Dettes sur immobilisations		
	Autres dettes	48 252	
	Produits constatés d'avance	127 721	127 150
	TOTAL DES DETTES (IV)	215 747	181 270
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	541 445	398 505
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		10 459,87	1 185,05
(1) Dont à moins d'un an		215 747	181 270
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	49 429	
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques		
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études		
	Produits des activités annexes		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	516 099	295 150
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Autres produits de gestion courante	210 387	59 809
Total des produits d'exploitation		775 915	354 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	6 688	5 050
	Autres charges externes	222 747	161 822
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 455	845
	Salaires et traitements	247 283	144 969
	Charges sociales	68 983	33 606
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations	291	764
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges de gestion courante	139 845	9 538
Total des charges d'exploitation		688 291	356 595
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 623	(1 636)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 623	(1 636)
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun	6 389	4 898
PRODUITS FINANCIERS	De participations De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 787	3 493
	Total des produits financiers	2 787	3 493
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	2 787	3 493
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		96 800	6 755
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 000	5 570
	Total des charges exceptionnelles	28 000	5 570
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(28 000)	(5 570)
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		58 340	
TOTAL DES PRODUITS		785 091	363 350
TOTAL DES CHARGES		774 631	362 165
EXCEDENT ou DEFICIT		10 460	1 185
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions reçues	84 927	70 543
	Bénévolat	8 441	46 890
	Prestations en nature	76 486	23 653
	Dons en nature		
	Emplois des contributions reçues	84 927	70 543
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	76 486	23 653
	Personnel bénévole	8 441	46 890

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

1. Présentation

MADERA est une association régie par la loi 1901, dont l'objet est de favoriser la mobilité, l'accueil et l'inclusion sociale des personnes exilées. Elle accompagne ces publics vers une insertion psycho-sociale et professionnelle durable, notamment par le développement de projets en milieu rural et périurbain. L'association agit également en sensibilisant les acteurs de la société civile et les personnes accompagnées aux enjeux liés aux migrations et à l'interculturalité.

L'association MADERA promeut un monde de **solidarité** dans lequel les **échanges interculturels** et **l'engagement collectif** sont des vecteurs d'intégration, de cohésion sociale, de mieux-vivre et de richesses partagées.

Entre 1988 et 2019, MADERA a mené ses activités en Afghanistan, principalement dans le développement des économies rurales (accès à l'eau, agriculture, élevage, artisanat, agroforesterie, génie civil) et l'appui aux populations locales avec des personnes exilées déplacées dans le pays.

Depuis 2020, l'association développe en France un programme dédié à l'accompagnement des personnes exilées, notamment les étrangers primo-arrivants (EPA) et les Bénéficiaires de la Protection internationale (BPI).

Les actions de MADERA reposent sur plusieurs constats :

- une concentration des publics exilés dans les grandes zones urbaines ;
- des difficultés d'accès au logement et à l'emploi ;
- une attractivité limitée des territoires ruraux et périurbains.

L'association vise ainsi à favoriser une meilleure répartition territoriale et à accompagner les personnes vers des projets de vie durables.

Depuis 2020, MADERA a développé différents axes permettant d'accompagner les personnes exilées en milieu rural et périurbain :

- La sensibilisation des personnes exilées au monde rural et périurbain ainsi que la sensibilisation des professionnels et des acteurs de la société civile locaux et de l'insertion des personnes EPA notamment des personnes BPI.

MADERA sensibilise les différents acteurs concernés par son projet de mobilité, d'accueil et d'inclusion sociale : les demandeur.euse.s d'asile, les personnes EPA, notamment BPI, ainsi que des entreprises et hébergeurs et les différents acteurs de la société civile et professionnels du monde rural et périurbain. Les sensibilisations menées sont des étapes essentielles à la suite du

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

projet puisqu'elles permettent de déconstruire de potentielles idées reçues et des craintes liées à une mobilité vers le monde rural ou périurbain. Parallèlement, elles permettent de susciter la création de projets de vie en dehors des grandes villes.

- **L'aide à la mobilité, l'accompagnement personnel et le suivi socioprofessionnel des personnes EPA et notamment BPI en milieu rural et périurbain.**

L'accompagnement global, tant personnel que professionnel, des personnes EPA et notamment BPI est le cœur de notre activité. exilées en Ile-de-France.

La proposition d'une opportunité de stage, de formation ou d'emploi, est accompagnée d'un suivi personnalisé avec les partenaires pour trouver un logement ou un hébergement, ainsi que d'une aide aux démarches administratives. Nous proposons aussi en consortium un projet collectif pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des personnes

- **Le renforcement de la dynamique inter-associative et de l'engagement bénévole dans l'insertion des personnes exilées**

MADERA a pour objectif de créer des passerelles entre les différentes associations et structures qui travaillent dans l'insertion des personnes exilées afin de renforcer les capacités mutuelles de chacun et la complémentarité de tous les acteurs.

MADERA propose pour cela une palette de programmes, projets et dispositifs complémentaires dans nos trois axes :

(1) Sensibilisation

- Ateliers et événements de sensibilisation sur le monde rural et périurbain
- Ateliers et événements culturels, solidaires et interculturels
- Ateliers et événements sur l'asile, l'exil et les parcours migratoires auprès des entreprises et de la société civile
- Séjours d'immersion en milieu rural et périurbain, agroécologie, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, viticulture...

(2) Accompagnement

- Entretien, suivi et accompagnement jusqu'à deux ans (numérique, administratif, logement, travail, emploi)
- Séjours professionnels et sorties
- Aide à la mobilité vers d'autres territoires en France en milieu rural et périurbain
- Santé mentale et bien-être avec des ateliers de soutien psychosocial, d'insertion sociale professionnelle, créatif et d'art-thérapie, des séjours de renforcement de la confiance en soi et les autres, des séjours de résilience dans des éco-lieux ou tiers-lieux, des activités culturelles et de groupes, un comité de prévention de la Santé Mentale

(3) Fédération

- Création d'événements autour de l'insertion des personnes exilées et l'interculturalité
- Développement de partenariats avec des acteurs du monde rural et des associations qui œuvrent dans l'insertion et l'accompagnement de personnes EPA et notamment BPI.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

MADERA vise à inscrire toutes ses activités en lien avec des acteurs.trices locaux.ales et au sein d'un tissu associatif déjà existant. La création de partenariats durables et solidaires permet de consolider l'installation et l'insertion économique et sociale des personnes EPA et notamment BPI en milieu rural et périurbain et de valoriser au maximum leurs savoirs faire et leurs parcours.

MADERA favorise la mise en lien et la création de programmes et projets intégrés pour optimiser l'insertion des personnes EPA et notamment BPI. MADERA se positionne comme acteur d'impulsion et de complémentarité d'actions mises en place en milieu rural et périurbain, pour et/ ou par les personnes exilées.

MADERA travaille avec et au sein d'un écosystème varié réparti sur plusieurs régions en Ile-de-France, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté :

Partenaires financiers publics Etat, Région, Départements, Communales : l'ARS Ile-de-France, le Département des Côtes d'Armor, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) des Côtes d'Armor (22), Ile-et-Vilaine (35), Finistère (29) et le Morbihan (56), la DREETS Bretagne, la DRIETS Ile-de-France et la Ville de Paris

Partenaires financiers européens : le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), Erasmus+

Partenaires privés financiers : AIME, Astrazeneca, AWG, BNP Paribas, Crédit Coopératif, Fondation de France, Fondation Up, IEL, Nokia, Uprizon, Upcoop.

Quelques partenaires opérationnels : 3PA Association, Act'Essonne, AFRANE, Afropa, AIME, Association Aurore, Association Coallia, Atouts Cours, BATIK International, Bureaux du Cœur, CFA Plérin, J'accueille, l'Ascenseur, l'Ecole des Cuistots Migrateurs, La Cravate Solidaire, La Maison des Réfugiés, les Ateliers du Vent, LOBA, Polaris 14, Réfugiés Bienvenue, Sakina M' SCAN-R, Terre & Humanisme, YES Akademia, Yoga and Sport With Refugees

2. Principe et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de l'association MADERA - 21 Ter Rue VOLTAIRE - 75011 PARIS - ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable et aux règlement ANC 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **541 445 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **785 091 euros** et un total **charges** de **774 631 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **10 460 euros**.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre de son dispositif « Migr'Action Ali Jan » (MAJ), cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) et mis en œuvre en partenariat avec BATIK International sur la période d'octobre 2022 à septembre 2025, une demande de paiement intermédiaire déposée en 2024 a fait l'objet d'un rejet partiel en 2025.

Au regard des éléments transmis et des régularisations effectuées, l'association estime que certains montants demeurent exposés à un risque de non-prise en charge.

En conséquence, une provision pour risques de 28 000 € a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025. Ce montant correspond à une estimation du risque de non-prise en charge des dépenses concernées à la date d'arrêté des comptes et ne couvre pas l'ensemble des sommes en discussion.

4. Changement de méthode comptable

Application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03 pour le secteur associatif

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement, dit de « modernisation des états financiers », introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG, l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé, ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de l'association. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales complémentaires

Ci-dessous les détails des valorisations de bénévolat et des contributions volontaires en nature à MADERA. Le total des contributions volontaires en nature comptabilisées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 84 927€, réparti entre le bénévolat, les mises à disposition gratuites et de biens et les prestations en nature.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE = 84 927 €

☐

+ - - BÉNÉVOLAT = 8 441 € (372h / 53 jours / 21,2 semaines / 43 bénévoles)

☐

+ - Gouvernance : 33 jours

☐

+ - Organisation interne : 11,43 jours

☐

+ - Actions terrain : 8,42 jours

☐

+ - - MISES À DISPOSITION = 45 457 €

☐

+ - Espaces (réunions, bureaux)

☐

+ - Hébergement citoyen et entreprises

☐

+ - Véhicules

☐

+ - Matériel & logistique

☐

+ - - PRESTATIONS EN NATURE = 31 029 € (570h / 82,4 jours)

+ - Expertise technique & stratégique

+ - Appuis numériques / CRM / Salesforce

+ - Psychologue / interprétariat / traduction

+ - Production audiovisuelle

En 2025, MADERA a mobilisé **43 bénévoles**, représentant **372 heures d'engagement**, soit **53 jours** et **21,2 semaines équivalent temps plein**. Cette contribution est valorisée à hauteur de **8 441 euros** et constitue un levier essentiel au fonctionnement, à la structuration et au déploiement des actions de l'association.

Au-delà du volume global, cette mobilisation se distingue par la **diversité des contributions et leur caractère structurant** :

• Une gouvernance fortement mobilisée – 33 jours

L'équivalent de **33 jours** a été consacré aux réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et aux temps de coordination stratégique.

Cela comprend :

- 7 réunions de bureau (22 janvier, 12 février, 26 mars, 14 mai, 27 août, 29 octobre, 19

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

novembre)

- 5 réunions du Conseil d'Administration (8 février, 5 avril, 21 juin, 27 septembre, 13 décembre)
- 1 Assemblée Générale (21 juin)
- 1 réunion spécifique avec des membres administrateurs (10 février)

Cette implication régulière garantit un **pilotage stratégique solide**, une prise de décision collective et un suivi rigoureux des orientations de MADERA.

• Un appui structurant à l'organisation interne – 11,43 jours

L'équivalent de **11,43 jours** a été dédié aux fonctions transversales : préparation des recrutements, structuration interne, suivi administratif et coordination générale.

Ces contributions incluent également l'amélioration des outils internes et des bases de données, ainsi que des groupes de travail portés par le Bureau (règlement intérieur, bénévolat, bilan annuel avec la Déléguée Générale, suivi comptable).

Ces apports participent directement à la **professionnalisation et à la consolidation** de l'association.

• Un engagement opérationnel au cœur des actions – 8,42 jours

L'équivalent de **8,42 jours** a été consacré à la mise en œuvre des activités : préparation de projets, organisation d'événements, interventions, accompagnement des participant·e·s, logistique, suivi opérationnel, réunions partenariales et représentation.

À titre d'illustration :

- mobilisation de **10 bénévoles** lors du Nawrouz 2025 aux Ateliers du Vent à Rennes
- appui d'un bénévole pour l'organisation d'un séjour à Montbard (18 novembre)

Ces contributions traduisent un **engagement concret et direct auprès des bénéficiaires**, au cœur des actions de terrain de MADERA.

Au total, le bénévolat en 2025 représente **372 heures**, soit **53 jours** et **21,2 semaines**, mobilisant **43 bénévoles**. À titre de comparaison, en appliquant une méthode homogène (1 semaine = 5 jours) :

- 2021 : 281,5 jours (56,3 semaines)
- 2022 : 200,5 jours (40,1 semaines)
- 2023 : 261,5 jours (52,3 semaines)
- 2024 : 260,51 jours (52,1 semaines)

La baisse apparente observée en 2025 ne traduit pas un désengagement, mais une **évolution méthodologique volontaire dans la valorisation des contributions**.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

En effet, une partie significative des apports - notamment l'hébergement citoyen et solidaire des participant·e·s - est désormais comptabilisée dans la catégorie « mise à disposition », afin de mieux refléter leur nature.

Ainsi, en considérant l'ensemble des contributions volontaires (bénévolat et mise à disposition), MADERA continue de s'appuyer sur une **mobilisation citoyenne forte, structurée et indispensable à son modèle d'action**. Cette mobilisation a contribué à l'accompagnement de nos participant·e·s en 2025, illustrant le rôle déterminant du bénévolat dans la capacité de MADERA à déployer ses actions à l'échelle des différents territoires en France.

Ces interventions bénévoles ont été valorisées selon les barèmes internes retenus par l'association.

MISES A DISPOSITION EN NATURE = 45 457 euros

La distinction entre bénévolat et mises à disposition permet de mieux qualifier les formes d'engagement mobilisées : d'un côté, l'implication humaine en temps, de l'autre, l'apport en ressources matérielles et en solutions d'hébergement. Leur articulation témoigne d'un modèle fondé sur la solidarité et la coopération, qui renforce concrètement la capacité d'action de MADERA.

En 2025, les mises à disposition en nature sont valorisées à hauteur de **45 457 €**, contre **6 758,60 € en 2024**.

Cette évolution significative ne traduit pas une augmentation soudaine des apports, mais résulte d'une **évolution méthodologique dans la valorisation** : les contributions liées à l'**hébergement citoyen et aux hébergements proposés par des entreprises** sont désormais comptabilisées dans cette catégorie « mises à disposition », et non plus dans le bénévolat, afin de mieux refléter leur nature.

Ces mises à disposition recouvrent une diversité de contributions essentielles au fonctionnement et au déploiement des actions de MADERA :

• Mise à disposition d'espaces de travail et de réunion

Locaux, bureaux et salles mis gratuitement à disposition pour les réunions internes, ateliers, formations et événements.

Exemples : Maison des Réfugiés (**115 jours/an**), bureaux à Saint-Brieuc (**88 jours/an**), salles partenaires (Proskauer, Voco pour des réunions ponctuelles).

• Hébergement solidaire et citoyen

Hébergements mis à disposition dans le cadre des séjours, missions et accompagnements, via des dispositifs citoyens (ex. J'accueille) ou d'entreprises solidaires (ex. Le Bureau du Cœur).

Exemples : accueil à Quévert en Bretagne (**888 jours cumulés**), ainsi que l'hébergement de bénéficiaires (Toba, Omar, Dolma, Kemal).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **Mise à disposition de véhicules**

Prêt de véhicules personnels pour les déplacements liés aux actions de terrain (sensibilisations, événements, séjours).

Exemples : déplacements à Chevaigné (22–24 mars), Rennes (24 mars) et Montbard (18 novembre).

- **Mise à disposition de matériel et moyens logistiques**

Matériel nécessaire au bon déroulement des activités, incluant équipements logistiques et ressources bureautiques (dont reprographie).

Ces contributions constituent un levier déterminant pour MADERA : elles permettent à la fois de **réduire significativement les coûts de fonctionnement** et d'**augmenter la capacité d'intervention de l'association sur plusieurs territoires**, en facilitant la mise en œuvre concrète des actions au plus près des besoins.

PRESTATIONS EN NATURE : 31 029 € sur 82,4 jours

Les prestations en nature regroupent des contributions professionnelles mobilisées à titre gracieux au service des projets de MADERA :

- **Prestations de conseil, d'accompagnement technique et stratégique**
- **Interventions spécialisées à titre gracieux dans le cadre des projets**, notamment : accompagnement psychologique des participant·e·s (15 heures), mise en place et développement du CRM Salesforce (80 heures), traductions et interprétariat (96 heures), montage vidéo (180 heures)
- **Appui opérationnel et expertise métier** contribuant à la production audiovisuelle (projet YAMA), aux actions de terrain et à la communication (360 heures de montage de films et capsules vidéo)
- **Mobilisation de partenaires externes**, notamment une formation réalisée à l'ESCP Business School dans le cadre du “Séminaire Improbable” (1 jour)

Valorisation totale des contributions volontaires en nature

La valorisation totale des contributions en nature pour l'année 2025 s'élève à :

8 441 € (bénévolat) + 45 457 € (mises à disposition) + 31 029 € (prestations) = 84 927 €

L'ensemble de ces contributions volontaires témoigne d'un **engagement collectif structurant autour du projet associatif de MADERA**, combinant engagement citoyen, ressources matérielles et expertises professionnelles.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les contributions volontaires mobilisées en 2025 illustrent un modèle fondé sur la complémentarité entre engagement citoyen, ressources matérielles et expertises professionnelles. Cette articulation permet à MADERA de démultiplier son impact social tout en optimisant ses ressources financières et opérationnelles.

Sans ces apports, une part significative des actions menées en 2025 n'aurait pas pu être réalisée dans les mêmes conditions économiques, opérationnelles et de qualité d'accompagnement.

Cette valorisation est arrêtée au **31 décembre 2025**.

Disponibilités en EUROS

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		202 689
Autres créances clients		750
CLIENTS PRODUITS A RECEVOIR	750	
Autres créances		201 939
ERASMUS PROJET YAMA A RECEVOIR	8 560	
FDF A RECEVOIR	4 000	
FAMI A RECEVOIR	70 000	
DRIEETS IDF O2R A RECEVOIR	119 379	

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 704	23 726	(17 022)	-71,74
Dettes fiscales et sociales	16 995	18 717	(1 721)	-9,20
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	48 252		48 252	
TOTAL	71 952	42 442	29 509	69,53

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	140 714	1 185			141 899
Excédent ou déficit de l'exercice	1 185	(1 185)	10 460		10 460
Situation nette	141 899		10 460		152 359
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	141 899		10 460		152 359

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		28 000
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		28 000
DOTAT. PROV. RISQ. & CHARG. EX	28 000	
Résultat exceptionnel		(28 000)

MADERA, ASSOCIATION

(Mission d'Aide au Développement des Économies Rurales en Afghanistan)

21 Ter rue Voltaire
75011 Paris
RCS Paris n° 348 354 507

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'association MISSION AIDE DEVELOP ECON RURALE AFGHASN (MADERA),

1 | OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION AIDE DEVELOP ECON RURALE AFGHASN (MADERA), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 | FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe relative à un risque de non prise en charge de certaines dépenses dans le cadre du dispositif Migr'Action Alin Jan.

1 | JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme décrit dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, votre association peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation de ses créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2 | VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux les membres.

3 | RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Puteaux, 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

AUDIXIA


Aimery de La Rochefoucauld



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■